

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/DS10/3

27 juillet 1995

(95-2187)

Original: anglais

JAPON - TAXES SUR LES BOISSONS ALCOOLIQUES

Demande de participation aux consultations présentée au titre de l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends

Communication de la Communauté européenne

La communication ci-après, datée du 17 juillet 1995, adressée par la Délégation permanente de la Commission des Communautés européennes à la Mission permanente du Japon, est distribuée à la demande de la Délégation permanente de la Commission des Communautés européennes.

Se référant à la demande de consultations au titre de l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 et de l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends présentée par le Canada au sujet de la taxation des boissons alcooliques au Japon (voir le document WT/DS10/1), les Communautés européennes demandent à participer aux consultations conformément aux dispositions de l'article 4:11 du Mémorandum d'accord. Comme le montrent les statistiques ci-jointes, les Communautés européennes ont un intérêt commercial substantiel dans cette affaire.

Les Communautés européennes n'ont pas d'objection à ce qu'une réunion conjointe ait lieu pour examiner les demandes de consultations au titre de l'article XXII:1 demandées respectivement par le Canada et par elles-mêmes au sujet de la question susmentionnée, étant entendu que tous les droits des Communautés européennes en matière de procédure demeureront intacts, c'est-à-dire que les consultations demandées par les Communautés européennes continueront d'être considérées à tous égards comme indépendantes et distinctes de la demande de consultations présentée par le Canada sur la même question.

ANNEXEExportations de boissons alcooliques de l'UE des 12 à destination du Japon

Code 2208 du SH

ALCOOL ETHYLIQUE NON DENATURE D'UN TITRE ALCOOMETRIQUE VOLUMIQUE DE MOINS DE 80 POUR CENT VOL; EAUX-DE-VIE, LIQUEURS ET AUTRES BOISSONS SPIRITUEUSES; PREPARATIONS ALCOOLIQUES COMPOSEES DES TYPES UTILISES POUR LA FABRICATION DES BOISSONS

milliers d'écus

	1992	1993	1994 (janv.-nov.)
1) Exportations de produits relevant de la position 2208 effectuées par l'UE à destination du Japon	561 834	506 011	499 306
2) Exportations totales de l'UE à destination du Japon	20 565 471	22 755 880	24 090 588
1)/2) en %	2,73%	2,22%	2,07%

Source: EUROSTAT COMEXT.